



ASSEMBLE PLENIERE DU 25 AVRIL 2003

BILAN D'ACTIVITE DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2002

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

PREAMBULE

Vie du C.E.S.R.

Au cours de l'année 2002, deux membres du C.E.S.R. ont été remplacés :

* M. Jean-Louis GONNEAU de l'UIR-CFDT a été remplacé par M. Jean-Pierre RIVIERE par arrêté préfectoral du 4 mars 2002.

* M. Raymond GRANDJEAN, représentant des établissements bancaires a été remplacé par M. Jean-Louis ELLIEN par arrêté préfectoral du 28 mars 2002.

Locaux du C.E.S.R.

Les actuels locaux à Futura présentent de plus en plus de dysfonctionnements pour le C.E.S.R. et un désagrément croissant tant pour le personnel que pour les membres (parking, accessibilité aux toilettes, pannes répétées de la climatisation...) ; la recherche de nouveaux locaux s'est donc accentuée en 2002. En fin d'année, une solution a été enfin trouvée permettant d'envisager le déménagement du C.E.S.R., mi 2003.

Observatoire Régional du Service Public de l'Electricité

L'article 3 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité avait prévu la création dans chaque région, d'un Observatoire Régional du Service Public de l'Electricité placé auprès du Conseil Economique et Social Régional.

Une circulaire ministérielle du 22 janvier 2002 est venue préciser les modalités d'installation de cet observatoire.

Après avoir fait procéder à la désignation de ses membres et alors que nous allions lancer les invitations pour la première réunion, notre attention a été attirée sur les dispositions d'un projet de loi devant supprimer ces observatoires régionaux (adopté début 2003, loi du 3 janvier 2003).

Représentations extérieures

Le C.E.S.R. a, en 2002, été fortement sollicité pour des réunions extérieures à l'institution, comme par exemple pour :

- le comité de suivi de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer. Un groupe de travail technique a examiné les indicateurs pertinents pour le suivi de cette loi ;
- le comité de pilotage pour la préparation des Assises des Libertés Locales qui se sont tenues à la Réunion en février 2003 ;
- le Comité National de Suivi des programmes européens ;
- les groupes de travail mis en place pour la préparation de la révision des TIC ;

- l'Association Régionale pour les Energies Renouvelables, ...

Au niveau national, le C.E.S.R. participe aux travaux de plusieurs instances :

- L'Association des C.E.S.R. de France qui nous permet d'avoir une « veille » législative, d'échanger des expériences, d'avoir une expression commune sur certains projets de loi (décentralisation, simplification et mise en cohérence des lois « PASQUA », « VOYNET », illettrisme, ...) et d'avoir des relations plus étroites avec le C.E.S. de la République.

- Le Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (C.N.A.D.D.T.) qui a repris ses travaux après les élections présidentielle et législatives.

- La Commission Nationale du Littoral qui a poursuivi ses réflexions sur les littoraux français, y compris le littoral des DOM. A noter que le C.E.S.R. de la Réunion a transmis l'étude de PARETO ECOCONSULT (cf. bilan d'activité de la Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics »).

- Le Conseil National du Tourisme qui permet d'avoir des études prospectives ou de suivi du tourisme. Le C.E.S.R. a eu l'occasion de rappeler dans cette instance son positionnement concernant la problématique des transports aériens.

Le Bureau et l'Assemblée Plénière

Au cours de l'année 2002, le Bureau du C.E.S.R. s'est réuni 6 fois et l'Assemblée Plénière 5 fois.

« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »

A - AUTOSAISINES*** L'octroi de mer (dossier en cours)**

Les travaux sont menés conjointement avec la Commission "Affaires Economiques".

L'octroi de mer occupe une place importante dans les DOM. Cependant, de nombreux débats ont lieu sur ce sujet bien que sa légitimité ne soit en aucun cas contestée, ni par la France, ni par l'Union Européenne.

Par décision du Conseil Européen, le dispositif en vigueur est prorogé jusqu'au 31 décembre 2003.

Compte tenu de l'importance de cette taxe, les Commissions "Affaires Générales, Financières et Européennes" et "Affaires Economiques" ont souhaité s'autosaisir de ce dossier et élaborer une contribution. Afin de mieux comprendre la problématique, elles ont rencontré divers acteurs concernés.

Les membres ont également rencontré des Inspecteurs Généraux de l'Administration et des Finances en mission à la Réunion.

*** Le fonctionnement des fonds structurels européens**

Dans le cadre de la préparation des Comités Nationaux de Suivi des Programmes Communautaires, les membres ont souhaité s'informer sur le fonctionnement des fonds structurels européens. Des réunions ont ainsi été organisées avec des représentants du Conseil Régional et de l'AGILE.

*** Le projet de réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales**

Fin 2001, les membres de la Commission "Affaires Générales, Financières et Européennes" avaient souhaité s'autosaisir de la note d'orientation sur la réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales, élaborée par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Ce sujet a été ensuite repris par la Section "Suivi des Politiques Locales" dans le cadre de son rapport sur la fiscalité.

B - SAISINES REGIONALES

1. Les documents budgétaires

Lors de l'examen du **Compte Administratif et du Bilan d'Activité de la Région pour l'exercice 2001**, la Commission a noté que les transferts et les recettes diverses n'ont été réalisés qu'à hauteur de 54,9 %. Comme pour l'exercice 2000, ce faible taux de réalisation est la conséquence de retards d'encaissement des fonds européens. La Commission a rappelé la nécessité de prendre des mesures afin de réduire les délais d'encaissement des fonds européens qui pénalisent les entreprises réunionnaises et la Région.

Pour les **Orientations Budgétaires 2003**, la Commission a souligné pour les technologies de l'information et de la communication, la nécessité de mener une réflexion sur la propriété des réseaux et de permettre aux entreprises de la Réunion d'avoir une connexion au haut débit à un moindre coût.

Concernant le **Budget Primitif 2003**, la Commission a partagé l'avis du Conseil Régional sur la nécessité d'une action déterminée de création d'un réseau dans le cadre du développement de l'accès de services à haut débit à la Réunion. Cependant, elle s'est interrogée sur la légalité de l'utilisation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi, pour financer les études de faisabilité et la réalisation du projet de boucle locale.

Enfin, la Commission a souhaité que le Conseil Régional reste vigilant quant à l'utilisation de ce fonds afin qu'il reste destiné au développement économique et à la création d'emplois.

2. Les saisines particulières

- * **Rapport "Bilan de la dotation 2001 du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi"** (avis adopté lors de l'Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

Ce rapport a été examiné conjointement avec la Commission "Affaires Economiques" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

- * **Rapport "La programmation pluriannuelle des investissements (2003-2006) et réservation pluriannuelle d'emprunt – 1^{ère} approche"** (avis adopté lors de l'Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

Ce rapport a été examiné conjointement avec la Commission "Affaires Economiques".

Les Commissions ont pris acte que les dépenses d'investissement prévues par la collectivité régionale en qualité de maître d'ouvrage ou de partenaire financier s'élevaient à 1 590,8 M€ sur cette période.

Elles ont appelé à la vigilance compte tenu de la nouvelle tendance à l'allongement de la période entre l'engagement comptable et le mandatement. Cette dérive doit faire l'objet d'une analyse sectorielle précise et être stoppée : en effet, les sommes engagées non utilisées dans un délai raisonnable pourraient servir à de nouvelles opérations et ainsi contribuer au développement économique et social de la Réunion.

C - AUTRES SAISINES

1. Examen du cahier des charges à mi-parcours du DOCUP (2000-2006) *(courrier adressé au Préfet le 7 juin 2002)*

Dans le cadre de la consultation écrite des membres du Comité National de Suivi en vue de la validation du cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000-2006, la Commission a formulé quelques remarques.

En ce qui concerne les champs de l'évaluation, la Commission s'est interrogée sur le bien-fondé de centrer ceux-ci sur les différents programmes et d'exclure les données extérieures qui sont d'ordre financier, réglementaire..., et ce, compte tenu des retards en matière de financement et ceux pris par la Commission européenne en matière de :

- validation du DOCUP,
- validation des taux d'intervention.

S'agissant de l'analyse de l'efficacité des procédures de mise en œuvre, la Commission a souhaité que le cahier des charges indique de façon plus précise quels sont les différents acteurs. De plus, elle a suggéré que l'analyse du rôle de ces acteurs et de leur perception du système, dont les porteurs de projets, se fasse sous forme de consultation écrite.

La Commission s'est interrogée également sur la limitation des critères utilisés pour la mesure des premiers résultats macro-économiques globaux et a souhaité l'emploi d'autres critères tels que l'employabilité, le PIB marchand et non marchand, les créations d'entreprises..., choses mesurables par ailleurs.

De plus, la Commission a estimé que le circuit administratif des dossiers doit être vu de façon précise afin de déterminer où se situent les blocages, inadmissibles, qui freinent la réalisation des projets et la consommation des crédits alloués.

Enfin, les membres de la Commission ont rencontré des représentants du Cabinet d'études ACT Consultants, chargé de réaliser l'évaluation à mi-parcours du DOCUP à la Réunion, lors de leur premier séjour dans l'Ile.

2. Examen des rapports finals DOCUP et PIC REGIS II

(courrier adressé au Préfet le 30 septembre 2002)

Suite à la consultation par procédure écrite pour l'approbation des rapports finals FEDER, FEOGA et IFOP concernant le DOCUP 1994-1999 et le PIC REGIS II 1995-1999, la Commission a constaté que les taux de réalisation pour les fonds structurels sont globalement satisfaisants. Ces résultats situent ainsi la Réunion parmi les meilleures Régions en termes de consommation de crédits. Concernant le FEDER (DOCUP), elle a attiré néanmoins l'attention sur le fait que les 10 % de crédits non consommés représentent quand même un montant de plus de 200 MF.

« AFFAIRES ECONOMIQUES »

A - AUTOSAISINES*** L'octroi de mer** (dossier en cours)

Cette réflexion est menée conjointement avec la Commission "Affaires Générales, Financières et Européennes" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

*** Elaboration d'un tableau de bord**

Les membres de la Commission souhaitent élaborer un tableau de bord qui permettrait de présenter de façon synthétique et régulière des indicateurs économiques et sociaux pertinents. La réflexion se poursuivra durant l'année 2003.

B - SAISINES REGIONALES**1. Les documents budgétaires**

Lors de l'examen du **Compte Administratif et du Bilan d'Activité de la Région pour l'exercice 2001**, la Commission "Affaires Economiques" a souhaité que le guide des aides aux entreprises soit rapidement accessible sur le site Internet du Conseil Régional afin de permettre aux chefs d'entreprise, porteurs de projets, d'être mieux informés.

Concernant le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Touristique (S.R.D.A.T.), la Commission espère qu'il permettra notamment une répartition géographique plus homogène des projets d'implantations hôtelières.

Lors des **Orientations Budgétaires 2003**, la Commission a souligné, compte tenu de la multiplicité des acteurs dans le domaine du tourisme, l'urgence de désigner un pilote qui assurerait le portage politique et qui aurait pour mission de coordonner les différentes actions du schéma.

La Commission a souhaité mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par de nombreux chefs d'entreprise, en termes de foncier, dans le cadre d'une installation ou d'un développement d'activités. En effet, l'offre d'immobilier d'entreprise ne correspond pas à la demande des entreprises locales et la recherche d'un site pour s'implanter devient, de plus en plus, un obstacle insurmontable à la création. Dans ce cadre et compte tenu des crédits disponibles au titre du F.R.D.E., la Commission a souhaité que les SEM d'aménagement soient porteuses de projets d'immobilier d'entreprise.

Concernant le **projet de Budget Primitif pour l'exercice 2003**, la Commission a souligné la nécessité de promouvoir davantage les outils existants tels que la SOFARIS, organisme intéressant qui mérite d'être mieux connu par les chefs d'entreprise.

La Commission a rappelé la demande qu'elle avait formulée à maintes reprises, sur la nécessité de revoir le circuit administratif emprunté par les fonds structurels européens compte tenu de l'allongement inacceptable des délais de versement des crédits publics. Cette préoccupation concerne l'ensemble des secteurs, pas uniquement celui de l'économie. Aussi, c'est avec satisfaction qu'elle a noté la volonté de la collectivité régionale de mettre en œuvre une mesure d'allègement des modalités d'engagement des dispositifs d'aides aux entreprises permettant ainsi de réduire les délais. Dans un souci d'efficacité, la Commission a souligné qu'il est nécessaire que tous les autres partenaires participent activement à ce processus de simplification des procédures.

Enfin, la Commission a souhaité, à nouveau, mettre l'accent sur la nécessité de poursuivre les harmonisations de compétences, engagées en 1990, entre le Département et la Région pour éviter les chevauchements. Ces harmonisations permettraient notamment une meilleure lisibilité et accessibilité aux aides régionales et départementales.

2. Les saisines particulières

- * **Rapport "Bilan de la dotation 2001 du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi"** (avis adopté lors de l'Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

Ce rapport a été examiné conjointement avec la Commission "Affaires Générales, Financières et Européennes".

De 1995 à 2001, les Commissions ont constaté que 50,2 % des dotations cumulées ont été engagées et seulement 13,6 % ont été payées. Face à cet important décalage, les Commissions ont approuvé la volonté du Conseil Régional de faire évoluer le dispositif afin que les crédits affectés à ce fonds soient davantage consommés et puissent jouer réellement un rôle de levier financier en matière de développement économique.

Enfin, les Commissions ont réitéré leur souhait de voir figurer dans le bilan qualitatif, le nombre de créations d'emplois liées aux différentes opérations éligibles.

C - AUTRES SAISINES

- 1. Rapport "La programmation pluriannuelle des investissements (2003-2006) et réservation pluriannuelle d'emprunt - 1^{ère} approche"** (avis adopté lors de l'Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

Ce rapport a été examiné conjointement avec la Commission "Affaires Générales, Financières et Européennes" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

2. Document de consultation et d'orientation "Encourager et développer la création d'entreprise" du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

(courrier transmis le 2 octobre 2002)

Dans le cadre de la consultation relative à la création d'entreprise, la Commission a rédigé une note après avoir rencontré des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (C.C.I.R.) et de la Chambre de Métiers.

La Commission a souhaité attirer l'attention sur certains points concernant des problèmes généraux ou plus spécifiques à la Réunion. La totalité des points abordés n'est pas reprise dans ce bilan d'activité.

Le financement des entreprises

Les chefs d'entreprise rencontrent de nombreuses difficultés pour boucler leur plan de financement compte tenu de la frilosité des banques (surtout à la Réunion) ; il est nécessaire de mettre en place des sociétés de capital développement pour faciliter la création et l'extension d'entreprises avec des incitations fiscales.

S'agissant de l'épargne locale, sa mobilisation doit être encouragée, notamment dans le cadre des articles de loi de défiscalisation devant figurer dans la loi de Programme pour les Départements d'Outre-Mer.

Les mesures sociales

La transition entre le statut de salarié et celui de créateur d'entreprise nécessite obligatoirement une formation et un suivi. Afin de faciliter cette transition, il serait judicieux de prendre en charge les cotisations sociales du futur chef d'entreprise qui sort du système salarié, à partir du jour de l'immatriculation jusqu'au démarrage effectif de son entreprise. Cette durée pourrait être limitée à un trimestre. Il aura ainsi la possibilité d'avoir un numéro d'inscription provisoire avant d'avoir un numéro définitif.

Les questions juridiques

La situation des sociétés sous-capitalisées doit être regardée avec beaucoup d'attention lors de leur création. En effet, dans bien des cas, cette sous-capitalisation les entraîne rapidement dans des situations difficiles. C'est dans le cadre de l'accompagnement préalable que le montant minimum nécessaire du capital doit être vérifié.

L'accompagnement de la création d'entreprise

En complément de la revalorisation de la notion de chef d'entreprise, il est indispensable que les porteurs de projet soient accompagnés et formés. Dans un souci de pérennisation des entreprises, cet accompagnement ne doit pas intervenir uniquement lors de la création. En effet, il est nécessaire qu'il se fasse avant la création (études de marché...), pendant et après, dans le cadre d'un suivi en sachant que les 5 ou 6 premières années sont souvent les plus difficiles.

Ce suivi doit être adapté dans ses modalités et dans la durée au cas de chaque entreprise et peut, selon le public, ne pas être obligatoire pour certains projets.

Pour ce faire, il apparaît essentiel que des moyens supplémentaires soient alloués aux chambres consulaires afin qu'elles puissent mener à bien leurs actions d'accompagnement et de suivi.

La régionalisation

Les collectivités territoriales ont un rôle important dans l'animation du tissu économique local. Il est nécessaire qu'elles mettent à la disposition des créateurs d'entreprise, des locaux et du foncier d'entreprise afin qu'ils puissent s'installer à des coûts raisonnables. Les crédits affectés au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) auraient dû permettre le financement de pépinières d'entreprises, voire de leur fonctionnement, durant un laps de temps déterminé.

S'agissant des commandes publiques, les délais de paiement sont souvent très longs ; dans certains cas, ils contribuent malheureusement à la fermeture d'entreprises. Un effort important doit être réalisé afin d'accélérer les procédures de paiement.

Enfin, les collectivités territoriales ont également un rôle à jouer dans le cadre de préfinancement des fonds européens car ces derniers sont difficilement mobilisables. A ce titre, l'expérimentation faite en Alsace de la gestion des fonds structurels doit être étendue à la Réunion.

Développer l'esprit d'entreprise

Il ne faut pas que la création d'entreprise soit perçue comme un palliatif pour les personnes en difficulté. Pour ce faire, il est nécessaire de sensibiliser les futurs porteurs de projet aux réalités de l'entreprise.

« AFFAIRES AGRICOLES »

A - AUTOSAISINE

La Commission « Affaires Agricoles » a poursuivi tout au long de l'année 2002 ses travaux en vue de l'élaboration du rapport « Quel plan de développement agricole pour la Réunion ? ».

Cette réflexion d'ensemble sur le type de développement agricole souhaité pour la Réunion devrait permettre d'une part, de proposer une stratégie commune à partir d'une analyse de l'existant (des atouts et des contraintes de l'agriculture de la Réunion), d'autre part, de définir des objectifs afin de mettre en place les mesures opérationnelles adéquates.

Au cours de l'année 2002, la Commission a poursuivi les auditions en vue de recueillir les différents points de vue et d'associer à la réflexion l'ensemble des acteurs du monde agricole ainsi que les responsables politiques.

La finalisation du document est prévue au cours du premier semestre 2003.

B - SAISINES REGIONALES**3 Bilan d'activité et Compte Administratif pour l'exercice 2001**

La Commission a relevé que l'année 2001 était une année de rattrapage en matière de financements européens. Cette situation a été imputable au retard pris dans la négociation du DOCUP, à la remise en cause du dispositif de préfinancement et aux dispositifs réglementaires de plus en plus contraignants.

Elle a donc souligné à nouveau ses craintes relatives au risque de désengagement d'office et insisté auprès de la collectivité pour que celle-ci mette en œuvre tous les moyens possibles pour réaliser le rattrapage.

La Commission a réaffirmé sa position sur la définition du concept d'Agriculture Durable. Celui-ci ne saurait être réduit aux seules nouvelles filières et doit s'appliquer à l'ensemble des productions et du territoire.

Enfin, la Commission a aussi exprimé le souci de la recherche constante d'efficacité qui doit sous-tendre toutes interventions financières de la Collectivité. Cela suppose la définition préalable d'objectifs mesurables et l'évaluation périodique de leur niveau de réalisation.

3 Orientations Budgétaires pour l'exercice 2003

La Commission a noté que ces orientations, dans le secteur agricole, s'inscrivaient dans la continuité des actions entreprises par la Collectivité depuis le début de la mandature.

- Observations générales :

La Commission a insisté fortement sur deux problématiques récurrentes :

- d'une part, la sous-consommation des fonds européens ;
- d'autre part, l'indispensable harmonisation des compétences entre les Collectivités.

S'agissant du premier point, la Commission a souligné à nouveau son inquiétude devenue grandissante sur le risque de dégageant d'office des fonds structurels européens.

En effet, les retards pris depuis l'année 2000 dans l'adoption du DOCUP et la lourdeur des procédures administratives risqueraient d'engendrer une perte importante de financements.

Cette situation pourrait également être pénalisante pour l'avenir, la consommation de crédits sur la période 2000-2003 servant de base de référence pour la période suivante.

S'agissant du deuxième point, la Commission a rappelé sa position antérieure afin que l'harmonisation des attributions entre les collectivités contribue à « une meilleure cohérence, priorisation et efficacité des projets ».

Elle a estimé que la réforme actuellement en cours sur la décentralisation était l'occasion ou jamais de clarifier la répartition des compétences dans certains secteurs où il existe un enchevêtrement des interventions et donc des financements croisés mais aussi de clarifier les responsabilités.

- Observations particulières :

La mise en œuvre de la nouvelle filière « Plantes aromatiques et médicinales » constitue pour la Commission une véritable opportunité au niveau local mais aussi d'ouverture pour la Réunion (notamment dans le cadre des activités de transformation). La Commission s'est interrogée sur la capacité à trouver localement des porteurs de projet.

La Commission a réaffirmé sa position sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des ressources en eau disponibles (retenues collinaires, nappes phréatiques du Nord-Est, rivière de l'Est, ...).

La Commission a estimé qu'un service de conseil en gestion et développement aux exploitations permettrait de lutter contre les difficultés grandissantes des petites exploitations et leur disparition.

Dans le cadre du financement de programmes d'études, la Commission a souligné à plusieurs reprises, l'importance d'une étude pour la mise en place d'un projet cohérent sur la filière export et souhaité que la Collectivité Régionale œuvre dans ce sens.

3 Projet de Budget Primitif 2003

La Commission a formulé deux attentes fortes :

- En premier lieu, l'examen des différents documents budgétaires représente une opportunité et un moment privilégié d'échanges avec le Conseil Régional. Aussi, pour répondre à ses interrogations, la Commission a sollicité la présence d'un élu du Conseil Régional en charge des Affaires Agricoles lors des réunions consacrées à l'étude de ces documents.
- En second lieu, la réalisation d'une évaluation des actions entreprises par la Collectivité Régionale depuis le début de la mandature devrait permettre une appréciation quantitative et qualitative de celles-ci.

« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »
--

A - AUTOSAISINES

3 La Gestion Intégrée des Zones Côtières

La Commission a poursuivi ses travaux et auditions sur le thème de la Gestion Intégrée des Zones Côtières durant l'année 2002. Les auditions ont permis à la Commission de s'enrichir des compétences de personnalités diverses (les représentants de l'Université de la Réunion, de l'ARDA, du CIRAD-PADEF, du Conservatoire du Littoral, de l'IFREMER et de l'ARVAM).

En parallèle, la Commission a confié au cabinet d'études PARETO ECOCONSULT, la réalisation de la contribution réunionnaise au Livre Blanc du Littoral français en cours d'élaboration par la Commission du Littoral du Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (C.N.A.D.D.T.).

Cette étude a permis de globaliser et de souligner les spécificités du littoral réunionnais, telles la pression anthropique sur un espace limité, mais non moins très convoité, la faiblesse des réserves foncières, le problème des déplacements, mais aussi, d'affirmer les enjeux importants de l'île en termes de protection, de mise en valeur et de potentialités de développement.

3 Projet de Parc National des Hauts

La Commission a été sensibilisée sur le projet de « Parc National des Hauts » avec une présentation de Monsieur Jacques MERLIN, Responsable de la Mission Parc National des Hauts. Elle a préconisé qu'un effort particulier soit apporté au document pour en améliorer la lecture (cartographie avec un légende plus claire et documents écrits).

De plus, le découpage des différentes zones concernées par le projet devra être affiné afin de limiter tout dérapage dans l'application, in situ, des règles édictées.

La Commission a insisté sur le fait que ce Parc National des Hauts ne devait pas se réduire à une simple procédure de plus. Ainsi, alors qu'il existe un certain nombre de documents d'urbanisme (SCOT, SAR, S.S.C., Schéma Directeur,...), il convient pour que le Parc National des Hauts ne soit pas une « strate » supplémentaire, que soit dynamisé l'outil, par le biais d'actions phares de sensibilisation, d'éducation et d'information.

Le Parc National des Hauts devra être doté de moyens humains et techniques afin d'offrir aux jeunes Réunionnais la possibilité de se lancer dans des projets de développement professionnel porteurs (tourisme vert, guide « PEI », éco-garde, groupe de mise en valeur du territoire et du patrimoine, « surveillant » de site, ...). Il conviendra également, de mettre en place les formations diplômantes indispensables.

La Commission a souligné l'importance du consensus que ce projet devra réunir. Ainsi, une véritable charte qualité doit être signée par les représentants de chaque collectivité concernée. Ceux-ci doivent être dans leur collectivité respective, les relais forts de la mise en place de cet outil et faire partager à leurs administrés les objectifs de développement durable et de valorisation écologique des Hauts de l'île.

Elle a insisté sur les 300 000 Réunionnais de plus qu'il faudra loger à l'horizon 2020. Il faudra corrélativement à la mise en place du Parc National des Hauts, que soient poursuivies les préconisations déjà émises par le SAR, à savoir la densification des centres urbains, la structuration des bourgs, le rééquilibrage entre les Hauts et les Bas et enfin l'équilibrage entre les micro-régions.

3 Projet de réalisation d'un Tram-train à la Réunion

Face à la forte croissance du trafic routier, la situation des déplacements à la Réunion devrait progressivement s'aggraver. Sous les effets conjugués de la croissance démographique et de la motorisation des ménages, les déplacements intercommunaux en voitures particulières pourraient être multipliés par près de 2,5 à l'horizon 2015. Le Conseil Régional a lancé une étude du T.C.S.P. Ouest/Nord/Est entre Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Benoît, qui a fait l'objet d'une présentation auprès de la Commission. Celle-ci a insisté sur le fait que le projet devra faire l'objet d'une communication efficace, afin que l'utilisateur, qui ne manquera pas à terme de comparer le coût de revient des différents modes de déplacement se sente associé aux décisions. Elle remarque qu'en fonction du choix pour la réalisation de la première tranche (Nord-Est ou Nord-Ouest), la pression foncière se fera soit sur les terres agricoles du Nord-Est ou s'accroîtra sur le littoral Ouest. Elle s'accorde à dire que quel que soit ce choix, il est nécessaire que soient prévues toutes les réserves foncières, pour le projet et les structures connexes, mais aussi pour l'urbanisation future. Elle insiste pour que la sécurité soit un volet scrupuleusement étudié afin de préserver l'intérêt à long terme du projet.

B - SAISINES REGIONALES

1. Les documents budgétaires

3 Bilan d'Activité et Compte Administratif – Exercice 2001 (Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

La Commission s'accorde à reconnaître l'effort du Conseil Régional en matière d'aménagement du territoire, de structuration de bourgs, d'intervention en centres urbanisés, de même qu'en faveur de l'Habitat à la Réunion.

Elle a tenu cependant, à rappeler l'importance de la création d'un Etablissement Public Foncier, outil permettant de garantir de manière efficace une politique foncière à la Réunion.

De même, en matière environnemental, elle a souhaité insister sur l'importance des impacts durables des projets, des actions et outils utilisés pour le développement, la protection et la mise en valeur du patrimoine local.

Enfin, en matière de déplacement, tout en constatant la progression du revenu de la taxe sur les carburants, la Commission a souligné la nécessité de réaliser les déviations d'agglomérations programmées en 2002 dans l'Ouest et le Sud.

3 Décision Modificative n° 1 (*Assemblée Plénière du 25 mars 2002*)

La Commission a rappelé que les collectivités locales doivent poursuivre leur effort dans la politique d'endiguement des ravines. Les événements météorologiques du début de l'année 2002 (Dina et Hary) l'ont rappelé.

3 Orientations Budgétaires et Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2003 (*Assemblées Plénières du 19 novembre 2002 et du 12 décembre 2002*)

La Commission a constaté que les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif pour l'exercice 2003 de la Région Réunion restaient dans la continuité stratégique définie dans le projet de mandature pluriannuel. Les actions poursuivies vont, des études à réaliser pour la révision du SAR aux actions dans le domaine des énergies renouvelables, en passant par la mise en œuvre de l'Agenda 21, le démarrage des grands chantiers routiers dans l'Ouest et l'avancement des études sur le projet Tram-train. Elle a souligné cependant, que ces différents projets devront faire appel massivement à l'emprunt et s'inquiète de la capacité de la Collectivité Régionale à répondre à des projets complémentaires futurs.

Elle a noté la création de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, outil qui doit permettre de rattraper le retard accumulé en matière de politique foncière et qui doit contribuer à mener un meilleur aménagement du territoire.

La Commission a rappelé l'importance de l'endiguement des ravines.

Elle a souligné à nouveau tout l'intérêt de la transformation du Parc Marin en Syndicat Mixte dans le cadre du projet plus vaste de réserve marine.

Elle a rappelé l'importance des initiatives conduites en matière du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Elle a noté enfin avec satisfaction, l'engagement des travaux pour la route des Tamarins au second semestre de l'année 2003.

La Commission a rappelé que dans le cadre du transfert de compétences concernant le réseau national routier, ce transfert doit être précédé :

- d'un état des lieux exhaustif du réseau national ;
- de la mise à disposition de moyens financiers, techniques et humains adéquats pour l'entretien et la modernisation du réseau ;
- de la sécurisation préalable des routes à risques (route du littoral, Cap Lahoussaye, R.N. 5) ou le transfert des compensations nécessaires (financières, techniques) pour la sécurisation de ces ouvrages.

C - AUTRES SAISINES

3 Avis de la Commission sur la situation de monopole des hydrocarbures à la Réunion (*Bureau du 26 juillet 2002*)

La Commission, dans le cadre de sa saisine sur la question du monopole des hydrocarbures à la Réunion, a rappelé qu'à son sens, il appartenait à la Commission Vérité d'étudier cette question.

3 Préconisations de la Commission concernant le rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées sur « Les projets de développement du système de transports terrestres de l'île de la Réunion »

Ces préconisations ont fait l'objet d'un avis du C.E.S.R. transmis aux autorités compétentes le 22 novembre 2002.

La Commission a souligné l'importance des projets en matière de déplacement. Son inscription dans le long terme doit permettre de démultiplier les retombées attendues en termes de formation, d'emploi, ainsi que sociales et économiques.

Le projet de réalisation d'un réseau ferroviaire doit se faire avec le souci d'une bonne appropriation de ce nouveau mode de déplacement par la population. Elle a insisté sur la nécessaire complémentarité entre les différents réseaux (urbain, liaison Hauts/Bas, tram-train ...) gage du succès à terme des différents projets.

Elle a relevé que l'option qui consisterait à substituer la taxe sur les carburants par un péage routier est une solution dont les résultats ne sont pas garantis. Elle a préconisé qu'une taxation plus forte soit faite sur les véhicules individuels dès lors que le maillage efficace des différents réseaux de transport public serait mis en œuvre.

La Commission a préconisé, en ce qui concerne la route du Littoral, qu'un phasage par tronçon soit fait en priorisant ceux qui sont les plus à risque.

Elle a tenu à rappeler que d'autres travaux notamment ceux liés au contournement de certaines villes, ne doivent pas être occultés et doivent conserver toute leur importance.

« COOPERATION REGIONALE »

A - AUTOSAISINE**✓ Organisation d'un séminaire sur le Co-Développement Durable**

La Commission a participé en 2002 à la réalisation du séminaire sur le Co-Développement Durable à la Réunion. Ce séminaire s'est déroulé du 16 au 18 juillet 2002 à l'Université de Saint-Denis de la Réunion, il avait pour but de promouvoir le concept de Développement Durable au travers de la coopération régionale dans la zone océan Indien et était destiné en priorité aux acteurs de terrain qui œuvrent déjà dans le domaine de la coopération régionale décentralisée.

Le séminaire, qui a rassemblé plus de 200 personnes avec des délégations de Madagascar, de Maurice, des Seychelles, des Comores, a permis, à partir de la présentation de projets réels, de faire ressortir les bases du Co-Développement Durable, d'aviver l'intérêt du public présent lors des trois jours de rencontre, et de proposer des méthodes et approches possibles tendant à mettre en place des actions de Co-Développement Durable dans la zone océan Indien.

Aujourd'hui ce séminaire trouve sa continuité dans les travaux réalisés pour l'élaboration d'un Agenda 21 pour la Réunion. Le Co-Développement constitue un volet à part entière de la réflexion qui est menée et fait l'objet d'un atelier propre auquel participe le C.E.S.R.

B- SAISINES REGIONALES**1. Les documents budgétaires****✓ Bilan d'Activité et Compte Administratif – Exercice 2001 (Assemblée Plénière du 17 juin 2002)**

Bien qu'elle reconnaisse l'effort de la collectivité régionale pour développer l'intégration de la Réunion dans les différents niveaux de coopération de la zone océan Indien, La Commission a souhaité insister sur le fait que le secteur de la coopération ne doit pas rester dans le giron des Institutionnels, et que la place de la société civile doit se développer plus fortement et toucher tous les secteurs d'activités.

Elle a tenu à rappeler que la création prochaine d'un Centre d'Intelligence Economique doit permettre aux acteurs économiques locaux de disposer d'informations nécessaires pour une meilleure connaissance de leurs partenaires potentiels de la zone et jouer ainsi, un rôle stratégique important dans la politique de coopération économique régionale. Cette structure ne doit pas seulement bénéficier aux grosses structures, mais également et surtout aux entreprises de petite et moyenne taille.

La Commission regrette qu'à ce jour aucune évaluation concrète n'ait été faite sur la politique de coopération de la Réunion, afin d'en constater l'efficacité et la pertinence des actions menées.

Elle regrette que le Conseil Régional ne mène pas une politique de communication plus efficace en ce qui concerne les actions de coopération avec les pays de la zone. Ceci pourrait permettre à des chefs d'entreprises potentiellement intéressés de se mobiliser plus fortement sur la question.

✓ **Orientations Budgétaires et Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2003**
(Assemblées plénières du 19 novembre 2002 et du 12 décembre 2002)

Dans le cadre de la présentation des documents relatifs aux Orientations Budgétaires et au Budget Primitif 2003, la Commission a insisté de nouveau sur la nécessité de mettre en place des outils et moyens de communication et d'information à destination des opérateurs locaux, afin de promouvoir la coopération dans la zone océan Indien.

« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »

A - AUTOSAISINES

1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Compte tenu des enjeux et défis à relever pour la Réunion, la Commission a retenu pour thème de réflexion en 2002 : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans ce cadre, elle a sollicité diverses institutions et différents organismes tels que : Conseil Régional, Rectorat, ARMOS, D.D.E., CARIF-OREF, ...

Les trop rares auditions qu'elle a pu mener à bien, laissent à penser que cette démarche n'est que bien timidement mise en œuvre.

Ainsi, les éléments recueillis au milieu du second semestre étant insuffisants et peu significatifs pour dresser un état des lieux, la Commission a décidé de poursuivre ces travaux mais en les réorientant.

Spécifiquement sur ce thème dans le secteur de la santé, elle a participé aux réunions organisées par la Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives ».

2. Formation professionnelle

L'Assemblée plénière du C.E.S.R., lors de sa session d'octobre 2002, a donné mandat à la Commission pour traiter de manière globale le dossier de la formation professionnelle. Cette réflexion pourra être lancée en 2003.

B - SAISINES REGIONALES

1. les documents budgétaires

4 Bilan d'Activité et Compte Administratif pour l'exercice 2001

Pour le secteur de l'**Education**, la Commission a salué l'effort de rattrapage du Conseil Régional marqué par un taux de réalisation global de 96,58 % en capacité d'engagement et 76,07 % en capacité de paiement.

Elle l'a cependant mis en garde contre les risques de livraison des lycées par tranche, malgré l'urgence, compte tenu des nuisances et des problèmes de sécurité que cela engendre.

En matière de **Formation Professionnelle**, les remarques principales formulées par la Commission ont porté sur la nécessité d'avoir des bilans quantitatifs et qualitatifs et des perspectives claires, P.R.D.F., Contrat de progrès de l'AFPAR, ...

Pour ce qui concerne la **Mobilité**, la Commission a également jugé souhaitable d'avoir un bilan permettant d'apprécier l'impact du dispositif et ses conséquences sur le développement de la région.

4 Orientations Budgétaires pour l'année 2003

L'examen de ce document a été l'occasion pour la Commission de rappeler que l'éclairage d'un membre élu de l'Assemblée Régionale lui paraissait indispensable sur des sujets aussi importants que la formation professionnelle et la mobilité.

Elle a également, proposé que la présentation formelle des documents soit plus lisible et permette d'apprécier quelques éléments de bilan.

La Commission s'est par ailleurs interrogée sur la vision prospective du Conseil Régional et sa démarche anticipatrice dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

4 Budget Primitif pour l'année 2003

La Commission a vivement apprécié l'éclairage apportée par la Vice Présidente du Conseil Régional déléguée à la formation professionnelle et la mobilité lors de la présentation des grands axes d'intervention pour 2003.

A la lumière des informations échangées, elle s'est félicitée de la logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences affichée pour guider la politique régionale de formation professionnelle.

Elle a également relevé que la réflexion pour la relance du P.R.D.F. était en cours.

En matière de mobilité, la Commission a souligné le projet de mise en place d'un Observatoire Régional de la Mobilité devant permettre d'engager une démarche globale d'évaluation des publics et des dispositifs mobilité ainsi qu'une démarche prospective formation-emploi.

Elle a également salué la démarche de bilan évaluation entreprise avec l'A.N.T. et la volonté d'étendre celle-ci à d'autres organismes tels que les associations pour les voyages linguistiques.

2. Les saisines particulières

4 Document de travail du Conseil Régional intitulé « Pour un dispositif spécifique en faveur de l'emploi à la Réunion » (contribution adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 24 septembre 2002)

Cette contribution a été élaborée conjointement avec la Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives ».

Cette réflexion s'inscrit dans le droit fil de celle menée en 1999 par les Commissions « Education, Formation, Emploi et Insertion » et « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives » sur les emplois-jeunes.

Fruit d'une large concertation et d'une démarche innovante, le rapport sur cette saisine présente une structuration originale permettant de retranscrire l'ensemble des propositions et éléments recueillis au cours des auditions et des débats avec les partenaires concernés.

Sont soulignées dans ce rapport, deux idées novatrices fortes :

- D'une part, le constat effectué par le Conseil Régional d'une « dérive occupationnelle » générée par la nature même du dispositif des contrats aidés ;
- D'autre part, la nécessité qui en ressort clairement de devoir lutter contre la précarité de l'emploi.

Outre certaines pistes que proposent d'explorer les Commissions, elles concluent à la nécessité d'une modification substantielle de l'offre d'emploi, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif sans laquelle toute amélioration du dispositif des contrats aidés est vouée à l'échec. Cependant, cette modification ne se décrétant pas mais résultant du développement économique, les Commissions suggèrent d'engager une étude consacrée au développement des activités à la Réunion, donc aux possibilités d'un développement économique durable plaçant en son centre la question de l'emploi et du travail.

« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »
A – AUTOSAISINE
4 L'emploi dans le secteur de la santé : besoins et perspectives

La contribution régionale sur le Schéma de Services Collectifs Sanitaires et Médico-Sociaux, qui s'appuie notamment sur le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de la Réunion 1999 – 2004, fait part d'un déficit en personnel médical et paramédical à la Réunion. Cette situation déjà inquiétante et l'étant plus compte tenu des besoins de santé croissants de la population réunionnaise, a conduit la Commission à s'autosaisir de ce dossier pour établir un diagnostic sur les ressources humaines dans le domaine de la santé et réfléchir sur les perspectives à venir notamment sur une gestion prévisionnelle de l'emploi dans ce secteur.

Afin d'alimenter sa réflexion, la Commission a entamé dès le début 2002 l'audition des acteurs concernés (Agence Régionale d'Hospitalisation, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Fédération des Etablissements d'Hospitalisation et d'Assistance Privés à but non lucratif). Les travaux sur ce thème, suspendus temporairement en vue de répondre à une saisine en urgence du Conseil Régional sur le dispositif des contrats aidés, ont été repris au dernier trimestre 2002. Ils se poursuivront en 2003 afin de produire une note sur les besoins et les perspectives d'emplois dans le secteur de la santé.

B – SAISINES REGIONALES

La Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives » s'est prononcée sur les documents budgétaires du Conseil Régional. Elle a aussi, suite à la saisine régionale sur un document de travail intitulé « Pour un dispositif spécifique en faveur de l'emploi à la Réunion » réalisé un rapport conjointement avec la Commission « Education, Formation, Emploi et Insertion ».

1. Les documents budgétaires
4 Compte Administratif et Bilan d'Activités pour l'exercice 2001 (adopté par l'Assemblée Plénière du 17 juin 2002)

Avec un très bon niveau de réalisation des engagements¹ et un taux de réalisation des mandatements se situant au-dessus de la moyenne régionale², l'année 2001 s'inscrit dans la poursuite des axes stratégiques définis dans le projet de mandature pluriannuel (1998 – 2004) pour les secteurs sport, socio-éducatif et culture.

¹ 98 % pour le secteur sportif et socio-éducatif et 99,6 % pour le secteur de la culture

² 88 % pour le secteur sportif et socio-éducatif et 77,1 % pour le secteur de la culture

Pour le **secteur « sportif et socio-éducatif »**, la Commission :

- Insiste sur l'intérêt pour la collectivité régionale de réaliser une évaluation, tant quantitative que qualitative, de ses interventions en direction des ligues, des comités et des organismes régionaux (par exemple pour la formation des dirigeants associatifs, ce bilan porterait sur les formations dispensées et les effets induits de ces formations sur les organismes et structures sportives : évolution de l'encadrement sportif, du nombre de licenciés et des sportifs de haut niveau, ...).
- Note qu'un pallier supplémentaire d'intervention a été franchi au niveau des aides à la création d'emplois (34 emplois d'encadrants³ financés en 2001 dans le cadre du dispositif « Plan Emploi dans l'Animation »), des aides aux organismes socio-éducatifs (doublement des interventions par rapport à l'année 2000) ainsi que du soutien du Conseil Régional en matière de formation.
- Pointe les retards dans la réalisation des programmes d'investissements en particulier, les équipements sportifs liés aux lycées.

Pour le **secteur de la culture**, la Commission constate que suite au renouvellement des équipes municipales la collectivité régionale a davantage consacré l'année 2001 à conforter les dossiers de projets d'équipements culturels des communes qu'à leur réalisation. D'une manière générale, elle attire l'attention sur le fait que tout retard dans la mise en œuvre des opérations d'investissement a des répercussions graves sur l'emploi (réalisation et fonctionnement des structures).

4 Orientations Budgétaires 2003 (adopté par l'Assemblée Plénière du 19 novembre 2002)

La Commission souligne l'intérêt pour la collectivité régionale de procéder à l'évaluation des actions menées pendant cette mandature qui serait aussi l'occasion de réaliser une estimation des besoins tant dans le domaine de la culture que du secteur sport et socio-éducatif.

En ce qui concerne le **secteur sportif et socio-éducatif**, la Commission souhaite que les terrains en sols synthétiques financés par le Conseil Régional fassent l'objet d'un bilan à moyen terme afin d'apprécier l'intérêt de ces équipements innovants ainsi que leur utilisation optimale (fréquentation, coût d'entretien, emplois induits, durée de vie, ...) et de promouvoir, s'il y a lieu, leur extension.

Pour le **secteur de la culture**, la Commission préconise de réaliser une étude de marché globale sur les structures muséales afin :

- . d'évaluer le degré de satisfaction et les attentes du public ;
- . de définir des actions nouvelles (voire si nécessaire une nouvelle définition des produits) visant à redynamiser l'image, l'accueil de ces structures et d'accroître de manière conséquente leur fréquentation.

Elle suggère que les structures muséales s'ouvrent davantage au public scolaire et universitaire (en particulier la Maison du Volcan) et se regroupent afin de mettre en place un pass-musée.

³ Parmi ces 34 créations d'emplois, 18 ont été préfinancées en 2000.

4 Budget primitif 2003 (adopté par l'Assemblée Plénière du 12 décembre 2002)

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, la Commission observe que la progression de 6,8 % des autorisations de programme consacrées au secteur culturel est largement absorbée par l'augmentation des frais de personnel du C.N.R. Aussi, elle attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité :

- de préserver les enveloppes destinées au développement des projets des acteurs culturels ;

- d'engager une réflexion sur l'outil C.N.R., sa vocation et son devenir compte tenu que :

- . les futures constructions des C.N.R. de Saint-Paul et de Saint-Benoît impliqueront une augmentation des coûts de fonctionnement ;

- . la démocratisation de la musique relèverait davantage du développement des écoles de musique au sein des communes, le C.N.R. accueillant les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

Au niveau du budget d'investissement, la Commission relève le doublement des enveloppes sur l'exercice 2003 affectées aux équipements culturels et sportifs des communes.

2. La saisine régionale sur le document de travail « Pour un dispositif spécifique en faveur de l'emploi à la Réunion » (contribution adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 24 septembre 2002)

Se référer au bilan d'activité de la Commission « Education, Formation, Emploi et Insertion ».

« AD HOC »

A - AUTOSAISINE**4 Contribution sur la desserte aérienne de la Réunion** *(adoptée par l'Assemblée Plénière du 24 septembre 2002)*

Le débat sur la desserte aérienne de l'Outre-Mer en général, et de la Réunion en particulier, s'est amplifié au cours de l'année 2001, au point que la question de la « continuité territoriale » figure dans le programme gouvernemental.

Face à une situation jugée très préoccupante pour la Réunion, la Commission Ad hoc a entamé une réflexion sur ce thème.

Dans ce cadre, elle a rencontré les représentants des compagnies aériennes et agences de voyage actuellement installées à la Réunion afin d'apprécier la situation et connaître leur positionnement stratégique, et a également recueilli l'avis des Collectivités Locales.

La Commission a appuyé sa réflexion sur les principes suivants :

- « La libre circulation des personnes et des marchandises ne doit pas être entravée sur le territoire européen » ;
- Les Obligations de Service Public (O.S.P.) concernant l'accès des transporteurs communautaires aux liaisons aériennes intracommunautaires fixées en matière de continuité, de régularité, de capacité et de prix.

La Commission s'est livrée à un exercice en trois phases :

- La définition de concepts essentiels : le service public et la continuité territoriale ;
- Une appréciation de l'existant à la lumière de ces définitions ;
- La déclinaison de ce que pourrait être la mise en œuvre de la continuité territoriale et du service public conjuguée à une volonté politique de favoriser la mobilité pour certains publics et le désenclavement de la Réunion.

Les propositions de la Commission sont des pistes de travail à l'attention des décideurs.

La distance, véritable handicap économique et social, doit trouver une solution à travers l'application du principe de continuité territoriale (financée par l'Europe et l'Etat) et des aides à caractère social, touristique et d'export (financées en complément par les organismes ou institutions portant ces politiques).

← Propositions en matière de continuité territoriale

L'application de la continuité territoriale doit permettre notamment d'abaisser le coût des déplacements.

Le système reposerait sur le principe de « l'égalité territoriale », c'est-à-dire le subventionnement des transports qu'il s'agisse de voyageurs ou de marchandises.

Une subvention allouée en fonction du nombre de sièges mis à disposition inciterait à la mise en place de capacités supplémentaires et à une augmentation de l'offre de sièges par les compagnies aériennes régulières et permettrait une baisse du prix du billet.

Par analogie, pour les marchandises, une aide aux capacités offertes doit être privilégiée.

Ce subventionnement doit s'adresser à toutes les compagnies régulières qui s'engageraient à respecter un cahier des charges conformes aux Obligations de Service Public préalablement définies, prenant en compte des normes de confort minimal et répondant à une tarification claire (prédéterminée).

← **Propositions en matière sociale, touristique et d'exportation**

Des réductions tarifaires au titre des aides à caractère social pourront être attribuées pour favoriser la mobilité.

Toutes les réductions tarifaires existant en Métropole doivent être appliquées à la Réunion (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles nombreuses, les congés payés).

Les organismes de tourisme, de congrès, les Tours Operators, ... doivent pouvoir négocier des réductions de prix et des capacités avec des compagnies régulières.

L'exportation doit pouvoir bénéficier d'aides particulières.

← La Commission a préconisé **la création d'un Office de Transport Aérien de la Réunion**, établissement public pour la gestion et le suivi du service public de la continuité territoriale.

Les mesures proposées tendent à favoriser l'arrivée de nouvelles compagnies et à faciliter le développement de la compagnie régionale.

La baisse des prix du billet d'avion, les réductions proposées, l'augmentation des capacités sont de nature à positionner plus favorablement la destination Réunion sur le marché du tourisme d'une part, et à favoriser l'export, d'autre part.

Les propositions formulées sont aussi de nature à donner une plus grande ouverture à la Réunion. Les liaisons Sud-Sud vers et à partir de la Réunion pourront être développées, faisant ainsi de la Réunion, la frontière active de la France et de l'Europe dans l'océan Indien.

B - SAISINE

3 Projet de décret relatif à la création de la Commission des comptes économiques et sociaux des Départements d'Outre-Mer et de suivi de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer.

Sur la composition de la Commission des comptes économiques et sociaux, une avancée a été soulignée concernant la nomination d'un représentant des C.E.S.R. de chacune des régions.

Mais, malgré la possibilité d'associer aux travaux de cette Commission des experts et personnalités qualifiées, l'absence de représentants des organismes de Sécurité Sociale engagés dans de nombreux dispositifs d'aides publiques en matière économique et sociale apparaît regrettable.

Le contenu du rapport annuel au Gouvernement et au Parlement doit être aussi explicite que possible, concernant chacune des mesures, région par région. Il devrait aussi s'intéresser aux procédures de mise en œuvre des dispositifs de la LOOM et faire l'objet d'un avis formel de la Commission avant sa transmission.

Sur les conditions de fonctionnement, il serait souhaitable que l'ensemble des études et avis fasse l'objet d'une diffusion de la manière la plus large possible.

« SUIVI DES POLITIQUES LOCALES »

Durant l'année 2002, la section « Suivi des Politiques Locales » a pu mener à terme les travaux retenus **dans le cadre du thème général sur la fiscalité locale**.

A l'aide notamment des éléments de l'étude rendue fin 2001, la section s'est attachée à finaliser le rapport sur le lien entre les dépenses d'équipement des collectivités locales et les impôts directs locaux.

Pour ce faire, elle a essentiellement travaillé en petits groupes composés des membres du Bureau de la section auxquels se sont adjointes d'autres personnalités au fil de leurs disponibilités.

Le rapport auquel la dernière touche a été apportée mi-décembre, doit cependant faire l'objet d'une validation par la section dans sa formation plénière.

Parallèlement, la section a amorcé **le suivi de la politique de prévention et de sécurité**, notamment en faveur des jeunes et dans les établissements scolaires. Sa démarche n'a cependant pas bénéficié d'une conjoncture favorable, rendue politiquement sensible par l'actualité du moment. La redéfinition des priorités et de la place des différents acteurs par le nouveau Gouvernement, la mise en place de nouvelles structures, ... l'ont conduit à différer l'organisation d'auditions préalables à un séminaire-débat sur ces thèmes.

« PROSPECTIVE »

4 Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020

(Rapport adopté par l'Assemblée Plénière du 24 septembre 2002)

La Section s'est assignée comme objectif d'examiner le champ des possibles en matière de démographie et de rédiger un rapport sur une prospective démographique à l'horizon 2020 à travers l'identification des enjeux et défis pour la Réunion.

Ce travail entamé en 2000 s'est poursuivi tout au long des années 2001 et 2002 et s'est concrétisé par la réalisation du rapport « Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020 » en septembre 2002.

La Section a travaillé avec une méthode de recherche classique pour la prospective. Après de nombreuses auditions, elle a, avec l'aide de l'INSEE, effectué des projections de peuplement à l'horizon 2020. Au total 5 scénarios, très différents, ont été envisagés en jouant avec les indicateurs les plus sensibles (natalité et migration), dont un scénario de référence basé sur la tendance constatée au cours de la dernière décennie écoulée.

La Section a ensuite examiné quels seraient les besoins induits par ces futurs possibles en limitant volontairement son analyse à l'aménagement du territoire et l'emploi.

Afin d'illustrer ces chapitres, la Section a exploré les futurs possibles en les poussant à l'extrême et écrit des paraboles : 3 scénarios ont été élaborés par des groupes indépendants avec un personnage en commun.

Enfin, pour essayer d'influer sur les futurs possibles, elle a identifié les leviers de commande prioritaires pour le développement de la Réunion à 20 ans.

4 Vivre ensemble en 2020 ou cohabitation 2020

Après avoir mené cette réflexion prospective sur la démographie à la Réunion, le Bureau du C.E.S.R., lors de sa séance du 15 novembre 2002, a retenu sur proposition de la Section comme thème d'étude à traiter par la Section « Prospective » un travail transversal avec pour base la famille et comme sujets incidents la retraite, la sécurité et les déplacements.

Quelle évolution de la cellule familiale réunionnaise et de la politique de la famille au cours des 20 prochaines années ? Quels seront ses impacts sur les besoins induits en particulier sur les retraites, la sécurité, les déplacements ... ?

Cette réflexion sera menée tout au long de l'année 2003. L'audition de personnes ressources constituera la première étape de ce nouveau chantier.

AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES

**NOMBRE DE REUNIONS : 20 (*)
TAUX DE PARTICIPATION : 44,55 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Bilan de la dotation 2001 du F.R.D.E.
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003
- * Programmation pluriannuelle des investissements (2003-2006) et réservation d'emprunt – 1^{ère} approche

Autres saisines :

- * Saisine du Conseil Régional sur les situations de monopoles à la Réunion
- * Examen du cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP (2000-2006)
- * Examen des rapports finals DOCUP et PIC REGIS II

Autosaisines

- * Projet de réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales
- * Le fonctionnement des fonds structurels européens
- * L'octroi de mer

Autres

- * Examen du "projet de réforme de l'organisation économique, sociale et administrative de la Réunion – Un avenir pour la Réunion"

() à ces réunions, il faut ajouter des réunions des sous-groupes "C.N.S." et "octroi de mer"*

AFFAIRES ECONOMIQUES

**NOMBRE DE REUNIONS : 20 (*)
TAUX DE PARTICIPATION : 39,30 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Bilan de la dotation 2001 du F.R.D.E.
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003
- * Programmation pluriannuelle des investissements (2003-2006) et réservation d'emprunt – 1^{ère} approche

Autre saisine :

- * Saisine du Conseil Régional sur les situations de monopoles à la Réunion

Autosaisines

- * L'octroi de mer
- * Elaboration d'un tableau de bord

Autres

- * Examen du "projet de réforme de l'organisation économique, sociale et administrative de la Réunion – Un avenir pour la Réunion"

() à ces réunions, il faut ajouter des réunions du sous-groupe "octroi de mer"*

AFFAIRES AGRICOLES

**NOMBRE DE REUNIONS : 26 (*)
TAUX DE PARTICIPATION : 56,73 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003

Autosaisine

* Quel plan de développement agricole pour la Réunion ?

(*) hors groupes de travail

AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

**NOMBRE DE REUNIONS : 18
TAUX DE PARTICIPATION : 42,22 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003

Autre saisine :

- * Saisine du Conseil Régional sur les situations de monopoles à la Réunion

Autosaisines

- * La Gestion Intégrée des Zones Côtières
- * La création d'un Parc National des Hauts
- * La réalisation d'un Tram-train

Autres

- * Les projets de développement du système de transports terrestres de l'île de la Réunion

COOPERATION REGIONALE

**NOMBRE DE REUNIONS : 7
TAUX DE PARTICIPATION : 41,56 %**

- * Projet de Budget Primitif 2003

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Orientations Budgétaires 2003

Autosaisine

- * Le Co-Développement Durable

EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION

**NOMBRE DE REUNIONS : 28
TAUX DE PARTICIPATION : 55,49 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003

Autres saisines :

- * Saisine du Conseil Régional sur les situations de monopoles à la Réunion
- * Contribution sur le projet de dispositif spécifique pour répondre aux besoins de l'emploi à la Réunion

Autosaisine

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – état des lieux

AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

**NOMBRE DE REUNIONS : 24
TAUX DE PARTICIPATION : 48,98 %**

Saisines

Documents du Conseil Régional :

- * Bilan d'Activité 2001
- * Compte Administratif 2001
- * Décisions Modificatives
- * Orientations Budgétaires 2003
- * Projet de Budget Primitif 2003

Autre saisine :

- * Pour un dispositif spécifique en faveur de l'emploi

Autosaisine

- * L'emploi dans le secteur de la santé : bilan et perspectives

AD HOC

**NOMBRE DE REUNIONS : 12 (*)
TAUX DE PARTICIPATION : 67,83 %**

Saisines

- * Projet de décret relatif à la création de la Commission des comptes économiques et sociaux des Départements d'Outre-Mer et le suivi de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer

- * Saisine du Conseil Régional sur les situations de monopoles à la Réunion

Autosaisines

- * Contribution sur la desserte aérienne de la Réunion
- * Réflexion sur la problématique de la décentralisation en vue de l'organisation des Assises Régionales des Libertés Locales

(*) hors groupes de travail

SUIVI DES POLITIQUES LOCALES

**NOMBRE DE REUNIONS : 13 (dont 8 pour le Bureau de la Section)
TAUX DE PARTICIPATION : 45,88 %**

* Elaboration du rapport sur le lien entre le niveau d'équipement des communes et les impôts locaux

* Définition d'un thème de politique sectorielle pouvant faire l'objet d'un séminaire-débat

PROSPECTIVE

**NOMBRE DE REUNIONS : 16
TAUX DE PARTICIPATION : 47,12 %**

3 Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020

* Contributions des sous-groupes sur les thèmes suivants :

- Prévisions ou prospectives démographiques ?
- Les besoins induits : aménagement du territoire et emploi

- Rêves ou cauchemars pour l'avenir ?

- Les leviers prioritaires pour le développement de la Réunion à 20 ans

3 Vivre ensemble en 2020 ou cohabitation 2020

COMPTE-RENDU FINANCIER
2002

IMPUTATION	CREDITS	DEPENSES	SOLDE
909-132-09 : Etudes à l'initiative du C.E.S.	45 000,00	18 531,31	26 468,69
909-214-33 : Acquisition de matériels	3 000,00	976,15	2 023,85
932-633 : Acquisition de petits matériels	2 300,00	642,95	1 657,05
934-601 : Fournitures consommées	2 708,00	1 364,17	1 343,83
934-608-02 : Fournitures de bureau	4 000,00	3 669,74	330,26
934-635 : Frais de consultation et d'audit	10 686,00 - 3 500,00 <hr/> 7 186,00	6 964,39	221,61
934-662 : Impressions, reliures et autres prestations de service	50 000,00 - 10 300,00 <hr/> 39 700,00	36 293,70	3 406,30
934-663 : Documentation générale	4 000,00 + 3 000,00 <hr/> 7 000,00	5 035,10	1 964,90
934-664 : Frais de P.T.T.	300,00	5,00	295,00
934-666 : Indemnités des membres des Assemblées	198 200,00 + 7 500,00 <hr/> 205 700,00	202 881,34	2818,66
934-6670 : Frais de mission	27 000,00 + 64 100,00 <hr/> 91 100,00	85 456,17	5 643,83
940-660-01 : Frais de réception	12 300,00	4 609,37	7 690,63
940-660-02 : Promotion, information, relations publiques et autres prestations	22 000,00	7 016,20	14 983,80